

MONTRÉAL, 28 décembre 1895.

M^r E. L. NEWCOMBE, C.R.,
Député du ministre de la justice,
Ottawa.

MON CHER MONSIEUR,—Le gérant de la Compagnie de coton de Valleyfield m'a écrit de nouveau pour me représenter vivement que les affaires de la compagnie souffrent gravement de l'absence des livres de comptes et des documents produits et laissés en cour par lui comme faisant partie du dossier. Si ces documents étaient aujourd'hui devant la cour, je demanderais un ordre ; mais comme ils n'y sont point, je puis seulement vous supplier, au nom de la Compagnie de coton, de les lui faire remettre le plus tôt possible.

Je ne pense pas qu'il puisse y avoir de plus longs retards.

Le gérant de la compagnie m'écrit en termes des plus urgents.

Je profite de l'occasion pour vous envoyer un exemplaire de la brochure—un livre presque—contenant les discours des avocats anglais et le résumé du juge.

Sincèrement à vous,

D. MACMASTER.

Avec brochure.

(*Télégramme.*)

A E. L. NEWCOMBE, C.R.,
Député du ministre de la justice,
Ottawa.

(*De Beauharnois, Qué.*)

Ai délivré au D^r Laberge, shérif, le message de M. Catellier concernant Shortis.

J. LESLIE.

VALLEYFIELD, P.Q., 6 janvier 1896.

A l'honorable
Député du ministre de la justice,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—Un certain nombre de livres appartenant à votre bureau et quelque-unes de mes liasses de lettres ont été retenus par le tribunal qui a fait le procès du meurtrier Shortis à Beauharnois, et ont été, me dit-on, envoyés à votre département pour vous aider dans l'étude de cette cause. Je n'ai guère besoin de vous dire que l'absence de ces documents m'occasionne de grands inconvénients et me fait perdre beaucoup de temps. Je vous demanderai donc, comme une grande faveur, de vouloir bien ordonner qu'ils me soient renvoyés sans plus de retard. Si vous voulez vous donner la peine de songer aux pertes énormes que ce meurtrier Shortis a fait subir à la compagnie, ainsi qu'à la tension d'esprit et aux inconvénients dont j'ai moi-même souffert, je suis sûr que vous n'aurez pas d'objection à me faire cette faveur. Vous remerciai d'avance, je demeure.

Tout à vous,

LOUIS SIMPSON.

OTTAWA, 8 janvier 1896.

A l'honorable
Sir MACKENZIE BOWELL, C.C.M.G., premier ministre.

CHER SIR MACKENZIE,—J'ai l'honneur de vous transmettre la résolution et le protêt ci-inclus.

Un accusé de réception obligera

Votre respectueux,

J. G. H. BERGERON.